

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 13.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 29 MARS 1877

SOMMAIRE

Correspondance européenne, par G. A. Drolet. — Echos de la capitale, par Delta. — Le cabinet de Washington, par A. G. — Une décision importante. — Notre journal. — Revue de Montréal. — Le pèlerinage canadien à Rome. — Revue de la semaine, par A. G. — Le tremble-terre aux Trois-Rivières, en 1663, par Benjamin Sulte. — Nos gravures : La grand'mère ; Exposition universelle de 1878 ; Emerson. — Scène palpitante. — Le Sorcier du Mont Granier (suite). — Echos parlementaires, par A. G. — Faits divers. — Suicide à Montréal. — Correspondance, par Lévi-Drat. — Souvenirs et impressions littéraires, par Saint-Julien. — Choses et autres. — Nouveaux cardinaux. — Nouvelles diverses. — Le jeu de dames. — Les échecs.

GRAVURES : La grand'mère ; Exposition universelle de 1878 : Facades de la section étrangère sur l'une des avenues intérieures du palais du Champ-de-Mars ; Modes de Paris ; Toilettes de la saison ; Vues d'Emerson, Manitoba.

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, le 9 mars 1877.

Vraiment, les étrangers de passage à Paris, et qui n'y feraient qu'un court séjour, courraient le risque de s'en retourner sans assister, au moins, à une séance des Chambres françaises. Il n'y a eu qu'une séance de la Chambre des députés depuis huit jours, et ces messieurs ont de nouveau ajourné leurs débats à lundi prochain. Deux séances, d'une heure et demie chacune, en quinze jours, en plein parlement. Comment trouvez-vous cela ?

Le Sénat, qui ne compte que 300 membres, tandis que la Chambre se compose d'au-delà de 700 membres, le Sénat, dis-je, se réunit plus souvent. Les séances des deux Chambres se tiennent dans l'après-midi ; généralement de trois heures à cinq heures et demie ; jamais le soir.

Les députés tiennent leurs séances dans une salle superbe, construite spécialement pour cette fin, depuis que la République a fait de Versailles la capitale de la France. Inutile de vous dire que cette salle rencontre toutes les exigences de l'acoustique, de la ventilation, de la lumière de jour et de nuit, et de la régularité de la température.

La salle est éclairée par le haut, comme le Panthéon de Rome, par une immense verrière elliptique ouverte au-dessus des banquettes du centre droit. La lumière artificielle est aussi fournie par le haut, par une multitude de becs de gaz. Mais ce qu'il y a de particulier dans le système d'éclairage, c'est que la lumière arrive tamisée par d'épais verres dormants, qui filtrent bien la lumière, si je puis m'exprimer ainsi, mais qui empêchent la chaleur de tous ces becs de gaz de se faire sentir dans la salle qu'ils éclairaient. Aussi ne voit-on pas un seul gazelier, lustre ou chandelier dans la salle, et le jour on se demande d'où peut bien venir aux législateurs la lumière dont ils ont besoin pour légiférer le soir. Le système de ventilation est aussi parfait que l'on puisse le désirer. C'est au moyen de fournaies à air froid et à air chaud combinés, que se fait le renouvellement et l'expulsion de l'air. On chauffe continuellement ces appareils dans les caves de la bâtisse, et les nombreuses cheminées, disposées autour de l'édifice, sont toujours en activité. Au moyen d'ouvertures, mettant en communication la salle avec ces cheminées, qui ont un tirage puissant, la colonne d'air chaud aspire et pompe continuellement l'air impur, qui est aussitôt remplacé par l'air du dehors qui est introduit par d'autres voies. Inutile de dire que ces

fournaies ne jettent aucune chaleur dans la salle, et qu'elles ne sont utilisées que pour la ventilation.

Notre éminent compatriote, M. Bourassa, qui est en ce moment à Paris, doit aller visiter cette bâtisse avec M. de Joly, l'architecte du gouvernement, qui l'a construite, pour en faire une étude à fond.

Le président de cette Chambre est l'hon. M. Grévy, qui, s'il n'avait pas d'autres titres à la considération publique, attirerait l'attention tout de même, au premier coup de cloche qu'il donnerait — pardon, c'est de sonnette qu'il faut dire ; car, ici, on appelle sonnette l'énorme cloche de *stramboul*, montée sur un pied en métal et fixée avec des vis sur le bureau du Président. Cette cloche a un bras ou levier, que le Président fait mouvoir en appuyant dessus, quand il veut commander le silence ; et Dieu sait s'il sonne souvent pendant une séance de deux heures.

Le service est fait par des huissiers en grande tenue. Dans les couloirs et corridors, les huissiers sont en bas blancs, culottes courtes, habits verts, galonnés sur toutes les coutures, avec parements rouges. Dans la Chambre, les huissiers sont vêtus de noir, cravate blanche, chaîne d'argent au cou, parements brodés en argent, chapeau à claque, etc. Il n'y a pas de pages, comme en Canada. A chaque coup de cloche, tous ces huissiers de service glapissent : " *Un peu de silence, s'il vous plaît, Messieurs.* "

Les députés assistent aux séances sans cérémonie, en habit de ville, de promenade et de matin ; ils laissent leurs chapeaux et pardessus, cannes et parapluies, au vestiaire, et restent découverts pendant les séances. Le Président est entouré de greffiers, de rédacteurs de la Chambre, de sténographes de la Chambre, de secrétaires de la Chambre, derrière son fauteuil et à ses côtés ; devant lui, un degré plus bas, se trouve la fameuse tribune, d'où coulent ces *flots d'éloquence* qui devraient régénérer la France.

La Chambre forme un parallélogramme et le siège présidentiel est adossé à un des deux côtés longs de la salle : les sept cents banquettes sont disposées en éventail devant lui, un peu comme la salle des RR. PP. Jésuites de Montréal, avec des allées et des couloirs pour circuler.

Au pied de la tribune, commence la première rangée de l'hémicycle — le banc des ministres. Les ministres de France, qu'ils appartiennent au Sénat ou à la Chambre des députés, ont droit de siéger dans les deux Chambres, et de prendre part aux débats où et quand bon il leur plaît, mais ils ne peuvent voter que dans la Chambre pour laquelle ils ont été élus.

L'hémicycle va en s'élargissant jusqu'aux dernières banquettes. Aussi, les sept cents députés et tout le personnel de la Chambre, en tout huit cent personnes, logent-ils à l'aise dans une salle qui n'est pas deux fois grande comme celle d'Ottawa. Il y a deux étages de tribunes et de galeries tout autour de la salle.

Les Bonapartistes occupent la première travée à la droite du Président. C'est le groupe le plus animé de la Chambre et le plus remuant. Ces messieurs sont toujours en conférence, applaudissent avec frénésie leurs partisans et raillent sans pitié les radicaux de la gauche. M. Rouher siège avec majesté au milieu de ce groupe. Le parti bonapartiste est remarquable par le

grand nombre de jeunes gens, comparative-ment, qui représentent ses idées. Les plus jeunes députés s'y trouvent et les plus brouillons. Voyez, par exemple, ce député qui a donné peut-être cinquante poignées de main depuis l'ouverture de la séance, qui a fait autant de visites à ses collègues, mais qui paraît soucieux tout de même, malgré ses va et vient. C'est M. Paul de Cassagnac, *Pepaul*, comme l'appellent, autour de moi, ses confrères de la presse.

En effet, voici M. Jules Simon qui monte à la tribune. Le bourdonnement continu, qui s'élève jusqu'à nous de cette ruche humaine cesse tout à coup, car les ministres ne montent jamais à la tribune que pour faire des communications importantes, ou prendre part à des discussions très-sérieuses. M. Jules Simon remet entre les mains du président, M. Grévy, le rapport du procureur-général de la République, autorisant des poursuites contre un député, sans le nommer, pour délit de presse envers l'Etat, accompagnant de quelques paroles seulement cet acte de dépot. Tout le monde de se regarder. Qui est-ce ? Qui le coup atteint-il ? La Chambre autorise. Tout à coup, M. Paul de Cassagnac demande la parole, l'obtient et monte à la tribune. " Messieurs, dit-il de sa voix grave, le député que ces poursuites veulent atteindre, c'est moi. " Il continua pendant quelques minutes, et termina : " Je me réserve pour plus tard, en temps opportun, le droit de montrer à ces républicains l'odieuse de leur conduite, en attaquant, maintenant qu'ils sont au pouvoir, la liberté de la presse qu'ils n'ont cessé de revendiquer lorsqu'ils étaient dans l'opposition. " Et les Bonapartistes d'applaudir. Silence morne chez les gauches. M. Simon fila, paraissant honteux de ce qu'il venait de faire. Comme toutes les propositions à la Chambre française, celle-ci fut renvoyée à une commission spéciale qui nommera un rapporteur, lequel fera rapport à la Chambre, et alors la discussion s'engagera.

Après cet incident, M. Laisant monta à la tribune et déposa un projet de loi pour limiter la durée du service dans l'armée française, de cinq ans qu'il est aujourd'hui à trois ans. Le général Berthault, ministre de la guerre, s'y oppose, ainsi que M. Keller ; cependant, renvoi à une commission, qui vient d'élire M. Thiers pour la présider. M. Thiers est rentré avec ardeur dans la lutte et combat de toutes ses forces ce projet, qui entraîne l'abolition du volontariat. M. Thiers considère l'art militaire comme un métier, et, comme dans tous les métiers, il faut des sujets propres et dispos, et qui ne seront aptes à rendre des services qu'après un apprentissage ; c'est pourquoi il veut rétablir la loi qui autorisait le remplacement, et cite son cas personnel à l'appui : " Si, à vingt ans, et il y a bien longtemps, ajouta-t-il avec un soupir, quoique je ne désire pas me retrouver à l'âge de vingt ans, pour traverser les *crises et les événements terribles que je prévois* — si à vingt ans, on m'eût obligé à prendre le fusil, au lieu de me laisser remplacer, j'aurais fait un très-mauvais soldat, petit, souffreteux, sans nul goût pour la carrière des armes, tandis qu'en me faisant remplacer, j'ai donné à la France, avec son approbation et après révision du sujet, un garçon vigoureux, bon soldat et aimant son métier pour l'art ; et moi, en continuant mes

études, je lui ai donné un historien respectable. " Ce sujet promet une discussion très-importante.

Mais revenons à la Chambre. Sur deux ou trois travées à droite des bonapartistes, se recrutent les monarchistes de toutes les nuances, en commençant par M. de Mun qui, arrivé un peu tard, a été obligé de prendre son siège sur la limite des partisans de l'appel au peuple ; mais, il n'y a pas d'équivoque sur les principes de celui-là.

Nous tombons dans la gauche modérée, qui est très-nombreuse, et nous arrivons aux dernières travées à la gauche du président, aux radicaux. C'est là qu'il y en a du propre : des barbus, des chevelus et des échevelés. Ceux qui ont des cheveux les portent longs ; ceux qui les ont perdus laissent pendre leurs barbes, comme des saules renversés. De ce groupe, on n'entend que de grands mots : liberté sociale, réajustement des relations entre patrons et ouvriers, de l'instruction primaire, obligatoire, laïque, etc. En voilà justement un trio qui passe, les citoyens Naquet, Madier de Monjau et Raspail ; trois bons, ceux-là, trois purs. Suivons-les à distance en prenant par la grande galerie des Tombeaux, dans le palais de Versailles, laissons-les errer sous les lambris dorés du grand roi, pour pénétrer dans le Sénat.

Le Sénat se compose de trois cents membres, partie nommés à vie par la Chambre et partie élus les uns pour trois ans, d'autres pour six ans et le reste pour neuf ans. Le Sénat tient ses séances dans l'ancien théâtre du palais de Versailles, et la salle qui servait aux demoiselles de St. Cyr à jouer leurs pastorales, sert aujourd'hui de lieu de réunion au corps qui doit servir de contrepoids à la Chambre des députés.

Le duc d'Audiffret-Pasquier occupe le fauteuil présidentiel et est entouré, comme M. Grévy, de secrétaires, d'huissiers, etc. Il a aussi une cloche comme M. Grévy. Il en sonne moins souvent, car les Sénateurs sont généralement d'un tempérament plus calme que les députés (dans tous les pays du monde) ; cependant, pour laisser croire à ces messieurs qu'ils s'emportent comme des jeunes gens, M. d'Audiffret-Pasquier leur en tinte quelques petits coups, de temps à autres. Ça les rajeunit.

La disposition est, autant que la salle le permet, la même que dans la Chambre des députés, avec cette différence que l'on a conservé le théâtre tel qu'il était, et que les fauteuils d'orchestre, rembourrés en velours rouges de Louis XIV, servent à faire prélasser des Sénateurs comme M. Tolain, le sénateur ouvrier de Paris, membre de l'Internationale, de la Commune et de tout ce que vous voudrez. Les galeries des dames de la cour sont occupées par le public, et les loges de rez-de-chaussée et le pourtour par des sénateurs.

M. Dupanloup occupe, avec M. de Belcastel et deux autres sénateurs, la première loge au rez-de-chaussée, à droite du Président. Sa Grandeur est assis à son banc en soutane noire, rabat, parements violets, et portant des gants violets. Beaucoup de sénateurs vont serrer la main de l'illustre évêque d'Orléans, qui cause amicalement avec ces messieurs. Ses cheveux sont blancs comme neige et son teint empourpré pas la plus vive carnation ; j'ai rarement vu un homme aussi coloré. Je n'explique maintenant la vivacité de ses polémiques et la prodigieuse fécondité de

ce grand travailleur de l'Eglise. Au banc des ministres sont messieurs Léon Say, Pamiral Fourichon, Waddington et Christophle.

La discussion se partage entre le phylloxera qui dévaste les vignes de France, et un projet de loi de M. Tolain, qui veut faire élire le président des Conseils de Prud'hommes par les ouvriers. Le sénateur Brunet de Corrège lui administre une raelée de bois vert, qui lui vaut les compliments de plusieurs de ses collègues.

Cette noble chambre compte parmi ses membres quelques-unes des plus grandes illustrations de la France. L'épiscopat, l'armée, la magistrature, les lettres, la finance, l'industrie, l'agriculture et les beaux-arts y sont représentés.

Vous parlerai-je de politique européenne? Vous dirai-je que le Reichstag est en session, et que Bismark a fait prononcer par l'empereur un discours qui n'est ni turcophile, ni russophile, ni pour la paix, ni pour la guerre, ni truite, ni saumon, mais rien que truite saumonée? Vous le savez déjà par le câble sous-marin. Vous dirai-je que la paix est signée entre la Turquie et la Serbie? Vous le savez aussi. Vous dirai-je ce que je crois du voyage du général Ignatieff à Paris, où il est arrivé hier? Le télégraphe vous en instruira avant l'arrivée de ma lettre. Votre chroniqueur se trouve donc à avoir une corde, bien importante à l'ère d'un journaliste, qui lui manque, puisqu'il ne peut vous écrire sur la politique. Je vais donc me rabattre sur la terre à terre, et vous inviter à me suivre au Palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées, où se tient en ce moment le *congrès général agricole* pour 1877.

C'est dans cette bâtisse que se tiennent presque toutes les expositions de Paris. Il serait difficile de construire un édifice mieux aménagé et mieux éclairé que ce Palais de l'Industrie. La toiture est toute en verre, de sorte que l'immense nef qu'il y a dessous se trouve inondée de lumière; de chaque côté, il y a des galeries, très vastes et aussi bien éclairées, qui servent aux expositions des beaux-arts, peinture, sculpture, etc.

C'est dans ce palais que les bœufs blancs du Charolais, les grands bœufs roux du Nivernais, et *tutti quanti*, étaient exposés. Un bœuf du Charolais, vendu aux Bouillons Duval, pesait 2,400 livres. Les moutons étaient de *toute beauté*; parmi un amas de boules de graisse, on voyait sortir de petites pelottes de graisse aussi, et de petites pattes qui nous permettaient de reconnaître les représentants de la race qui fournit le boudin de Nantes et les saucisses de Boulogne. Je n'ai jamais vu autant de poules Houdan, LaFlèche, Crève-Cœur, Dorking, etc., etc.; de lapins aux oreilles de toutes les longueurs, et de pigeons voyageurs et sélectaires, que dans les cages du Palais de l'Industrie.

Un M. Martin exposait un appareil pour engraisser mécaniquement les volailles, qui, d'ailleurs, est déjà adopté en France par plusieurs éleveurs de volailles et par le jardin d'acclimatation. C'est un immense pigeonnier à dix étages, et partagé en trois cents petites cases contenant chacune une poulette, attachée par la patte. Un garçon de ferme est en dehors avec l'appareil qui est à piston, c'est-à-dire qu'en pressant avec son pied sur une pédale, il fait mouvoir le mécanisme, et son instrument lance un jet de bouillie qu'il dirige là où il veut. La dose de l'injection est toujours la même et se régularise à volonté. L'opérateur saisit la poule par le cou, lui sort la tête par le *pigeon-hole*, lui ouvre le bec, lui introduit le bout du tube dedans, pèse sur la pédale, et crac, voilà la poule remplie d'une bouillie épaisse, qui la nourrit pour 12 heures. Elle n'a plus qu'à engraisser. Il passe à sa voisine, toujours avec la même délicatesse, le pouce et l'index pour le bec et le pied pour la pédale, et en une heure il gave et nourrit 300 poules. Dans quinze jours elles sont à femelle avec l'ongle. Il y en avait d'exposés dans les salles de volailles tuées, engraisées par ce système, superbes à voir.

La personnalité de l'ex-père Hyacinthe

occupe beaucoup l'attention publique, depuis quinze jours. La famille de feu le comte de Montalembert a institué des poursuites civiles contre messieurs Saudoz, Tallichet et Loyson, pour avoir, les premiers, comme éditeurs de la *Bibliothèque Universelle*, revue suisse, et le dernier comme dépositaire, publié un écrit posthume, intitulé : *L'Espagne et la Liberté*, par M. de Montalembert, et que sa famille ne voulait pas faire imprimer. M. l'ex-père Hyacinthe avait été nommé, pendant que durait son intimité avec le comte de Montalembert, l'un de ses exécuteurs testamentaires et avait reçu en dépôt plusieurs manuscrits pour être publiés après sa mort. Mais vint l'apostasie de M. Hyacinthe-Loyson; alors, M. de Montalembert fit un codicile révoquant ses dispositions quant à M. Loyson, et nommant un autre exécuteur à sa place.

M. Loyson ne remit pas tous les papiers confiés à sa garde, et dernièrement, publia le travail qui fait le sujet de la plainte de la famille Montalembert. Cette poursuite passionne les esprits, et le public assiège le tribunal pour entendre les débats.

En second lieu, M. Loyson, peut-être pour aider à son procès en plaçant un peu lui-même, a demandé l'autorisation de faire des conférences à Paris, dans ce mois-ci. M. Jules Simon, ministre de l'Intérieur, la lui a refusée en se retranchant derrière la loi. M. Loyson a répondu qu'il se passerait d'autorisation, et que, comme il ne voulait pas traiter de questions religieuses, mais seulement sociales, il retirait sa demande, et parlerait quand-même; nous verrons cela.

Le temps est aux conférences. Messieurs les radicaux s'en payent des conférences, à tire-larigo. Tous les soirs, à Belleville, à Montmartre, à droite, à gauche, de ci, de là, il y a une conférence. C'est M. Naquet, c'est M. Madier de Montjaie, c'est M. Tolain, etc., etc. Le MAITRE, M. Victor Hugo, lui aussi, descend des hauteurs nouvelles, où son œuvre nouvelle : *La Légende des Siècles*, vient, de l'élever aux regards de ses admirateurs, pour faire une conférence, dimanche prochain en huit, au théâtre du Châtelet, de concert avec M. Louis Blanc, au profit des pauvres ouvriers lyonnais.

Le comte de Chambord, en recevant, ces jours derniers, à Goritz, une députation de Marseillais, leur a adressé une allocution que l'on considère comme un manifeste. Toute la presse s'en émeut. Les légitimistes s'en réjouissent, les bonapartistes regrettent de voir que le comte de Chambord met ses amis en garde contre les *aventures de l'empire*; les républicains cherchent à en atténuer la portée en le raillant, et les radicaux demandent des poursuites contre les feuilles qui le font circuler.

Il y a des coups d'état dans l'air. D'où viendront-ils? Quel en sera le résultat? Personne ne saurait le dire, mais il est évident qu'avant longtemps nous verrons des choses extraordinaires. Il est connu et avéré que si le maréchal MacMahon disparaissait de suite, par maladie, mort ou autre cause, le comte de Chambord rentrerait en France vingt-quatre heures après et se mettrait à la tête de ses partisans. Quelle serait l'attitude des princes d'Orléans? D'eux dépendrait peut-être le succès immédiat et définitif de la restauration. Le duc D'Aumale jouit d'un immense prestige dans l'armée, les jeunes princes de la maison d'Orléans sont tous en service actif dans diverses armes et très-populaires dans leurs corps; or, comme on le sait bien, c'est l'armée qui, très-souvent, élève sur le parvis et l'y maintient, l'homme de son choix, ou qui aide à faire les coups d'état.

Les républicains ont beau gratter les N et les aigles sur les monuments, et les remplacer par *Liberté, égalité, fraternité*; ils se heurtent à trop de souvenirs glorieux, profondément enracinés dans le cœur du bon peuple, et à trop de souffrances des classes ouvrières, qu'ils ne peuvent soulager, malgré leurs grandes théories sociales qui ont tourné la tête à ces mêmes ouvriers, pour ne pas être en dan-

ger de succomber. Ils s'agitent beaucoup à la surface, mais les conservateurs minent lentement leur œuvre, et si la crise ouvrière de Lyon et Bordeaux ne cesse pas, ces mêmes ouvriers, qui les ont envoyés à Versailles pour leur faire des lois qui donnent du travail et du pain à leurs familles, les briseront comme verre.

G. A. DROLET.

ÉCHOS DE LA CAPITALE

Depuis le premier jour de la session jusqu'à présent, la Chambre a siégé presque sans relâche. Les interpellations, les avis de motions, et les bills publics et privés, coulent comme d'une source intarissable. Les séances ne sont pas généralement amusantes, mais on y fait de la besogne, on y expédie des affaires. La galerie bâille, la moitié des sièges de la Chambre sont déserts, mais les chefs des deux partis veillent et travaillent.

Deux débats violents ont été soulevés par la question du chemin de fer du Nord et celle de la nomination d'un employé au Nouveau-Brunswick.

On a pu voir, dans cette discussion, que les chefs de l'opposition voulaient engager la lutte sérieusement, durant la session actuelle, afin de préparer les prochaines élections.

Le vote sur la motion de M. Wood en faveur de la protection a naturellement stimulé leur ardeur. Cette motion, proposée comme amendement à celle de Sir John, qui demandait la protection des intérêts agricoles, miniers et manufacturiers, ne mentionnait que les intérêts manufacturiers. L'opposition a eu 78 votes contre 109 sur cet amendement, mais elle en aura moins sur la motion ou l'amendement de Sir John, parce que plusieurs des députés ministériels qui ont voté pour l'amendement de M. Wood, voteront contre celui de Sir John, en donnant pour raison que la hausse des droits de douane sur les produits agricoles et le combustible, serait désavantageuse au Bas-Canada. Je ne discute pas qui a tort ou raison; je constate simplement des faits.

Mais il y a un autre amendement: c'est celui de M. Orton, qui réclame la protection d'une manière spéciale pour les produits agricoles.

La discussion sur cette question a peu intéressé la Chambre et la galerie, et les partisans comme les adversaires de la protection sont loin d'avoir épuisé la question.

On peut déclarer sans crainte que le discours de M. Masson est venu à propos rompre la monotonie de ce long débat en y mettant la vigueur, le brio qui le caractérise.

Les discours de M. Masson sont généralement des charges à fond de train, qui amusent la galerie et intéressent souvent la Chambre. Il s'est appliqué à prouver que, sur cette question, la politique du parti national n'est pas ce qu'elle a été et ce qu'elle devait être. Il a eu de bons moments, des interpellations et des défis vigoureux au parti ministériel, mais il n'a pas encore réussi à se débarrasser, en Chambre, du langage, du ton et de la pétulance de l'orateur de husting. La rapidité et l'emportement avec lesquels il parle l'empêchent de rester maître de sa pensée, comme de son geste et de sa voix, de trouver, quelquefois, le mot qu'il lui faut ou de prononcer distinctement.

Il a été suivi, hier, par M. Mousseau, qui a parlé trois heures durant, et a prononcé un discours bourré de renseignements et de faits. Son esquisse historique de la politique fiscale de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, était excellente, et dénotait des études sérieuses. Il a provoqué des murmures violents, lorsqu'entrant dans le vif de la question, il s'est appliqué à démontrer, à l'exemple de M. Masson, que le parti libéral ou national abandonnait la protection après s'en être servi pour renverser les conservateurs. Les députés ministériels lui reprochent de s'être servi d'expressions peu parlementaires. Le fait est que M. Mousseau ne paraissait pas maître de sa phrase et de ses expressions comme il a coutume de l'être.

M. Mousseau s'est servi des écrits et des discours de M. David pour démontrer que la protection était l'un des principaux articles du programme du parti national, et il a même dit que les écrits de M. David dans *L'Opinion Publique* avaient contribué plus que toute autre chose à créer le sentiment qui existe maintenant dans le Bas-Canada en faveur de l'industrie.

M. Mousseau ayant, ensuite, parlé de ceux qui, après avoir prêché la protection, l'ont abandonnée, plusieurs personnes pourront croire que M. David est un de ceux-là, s'il y en a. Je suis certain que telle n'est pas la pensée de M. Mousseau, qui sait fort bien que jusqu'à la fin M. David a combattu pour la cause qu'il avait embrassée. Je sais que M. David était bien convaincu, comme beaucoup d'autres, que les droits seraient élevés à la dernière session, et au moment où le gouvernement annonçait que les droits ne seraient pas élevés, M. David cessait d'écrire dans le *Bien-Public*.

M. David n'étant plus dans la politique, il a droit que, sur cette question plus que sur toute autre, on lui rende justice.

Dans tous les cas, M. Mousseau a parlé de lui avec beaucoup d'égard.

Ajoutons que M. Mousseau a parlé français; c'est probablement le seul discours important qui sera prononcé dans notre langue, durant ce long débat.

M. Laurier a pris la parole après M. Mousseau. On s'était rendu de la ville pour l'entendre; plusieurs dames prirent à peine le temps d'aller dîner afin de ne pas manquer cette fête oratoire.

M. Laurier avait une tâche difficile à remplir. Protectionniste lui-même, il était obligé de démontrer que le tarif actuel est suffisant, de se restreindre dans les limites étroites de la question d'opportunité. Il fallait un talent comme le sien pour sortir victorieux de cette épreuve, et faire un discours intéressant, éloquent, agréable même, dans de pareilles circonstances. Il n'a pas pu faire une de ces brillantes dissertations où il déploie tant de talent, lorsqu'il peut partir d'un principe certain et en déduire logiquement des conséquences inattaquables; mais il a riposté, rétorqué, avec une souplesse, une facilité de parole, un langage admirables.

Tout s'anime sous cette parole enchanteresse qui change les ronces et les épines en fleurs, réjouit et fait applaudir ceux même qui ne partagent pas sa manière de voir.

La Chambre et les galeries étaient tout yeux, tout oreilles, pour voir et entendre le jeune et brillant orateur, dont la figure, la voix et les manières, sont aussi sympathiques que le talent et le caractère.

La séance a été bonne au point de vue national pour les deux partis, et elle a réjoui les Canadiens-français de la Chambre et de la capitale.

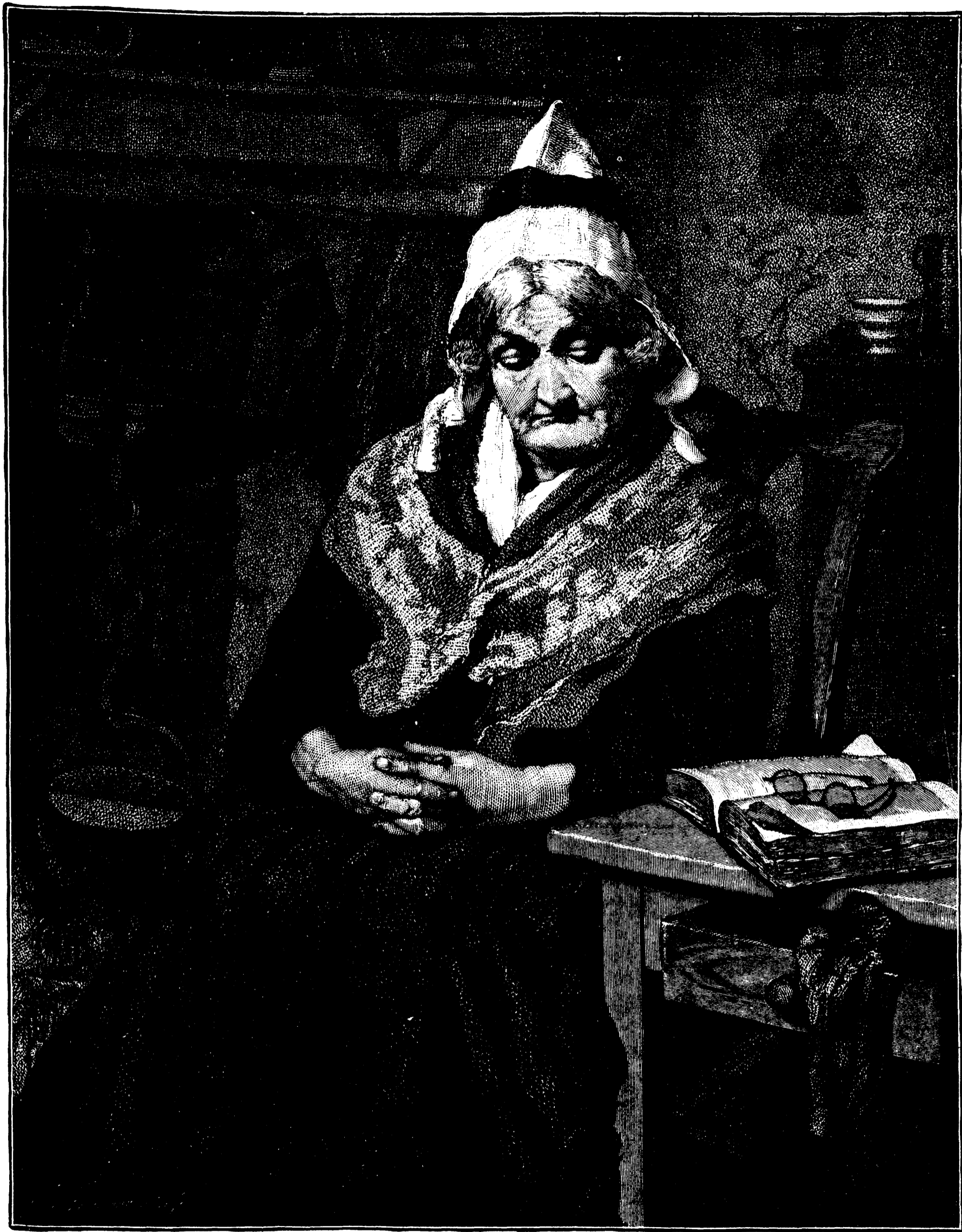
Les discours et les travaux de la Chambre n'empêchent pas députés et ministres de s'amuser. On ne danse pas, le carême s'y oppose; mais on remplace la danse par des dîners et des soirées musicales qui sont fort recherchées. De tous les amusements de la capitale, les soirées dramatiques ou littéraires du Gouverneur sont bien ce qu'il y a de plus populaire pour les esprits délicats. Viennent ensuite les soirées de Madame Cauchon, qui fait les honneurs de sa maison avec tant de grâce et d'esprit. Je ne parle pas des ministres, des juges et des autres citoyens marquants d'Ottawa; ce serait trop long.

Mademoiselle Perrault, de Montréal, a figuré avec éclat dans ces soirées pendant son séjour à Ottawa; son talent de cantatrice a été fort apprécié.

Ottawa, 23 mars 1877. DELTA.

—Le R. P. Secchi, de la compagnie de Jésus, astronome à l'observatoire romain, vient de découvrir une nouvelle comète.

—Une femme du nom de Pauline Miller, de New-Jersey, a été victime d'une imprudence, imprudence commune à un grand nombre de personnes. Elle souffla sur une lampe dans le but de l'éteindre, lorsque le feu se communiqua à l'huile et une explosion s'en suivit. L'huile enflammée se répandit sur ses habits et en peu d'instants elle fut horriblement brûlée. Quelques heures après cet accident, elle expirait au milieu des plus horribles souffrances. Puisse ce pénible accident servir d'exemple.



LA GRAND'MÈRE

LE CABINET DE WASHINGTON

Le dix-neuvième siècle a été désigné de différentes manières. On lui a donné, entre autres appellations, celle de *siècle des avocats*. Dans la plupart des pays soumis au régime constitutionnel—et il n'existe guère de pays, dans notre ère, qui ne soient soumis à ce régime—les avocats sont à la tête des affaires. Nous constatons un fait, sans vouloir l'apprécier ni le discuter. De nos jours, dit-on, la profession d'avocat mène à tout... lorsqu'elle ne mène pas à rien du tout.

Un exemple tout récent vient de confirmer de nouveau la vérité de ce dicton. La composition du nouveau cabinet américain, formé par le président Hayes, atteste la prépondérance et l'influence que possèdent les hommes de loi, même aux États-Unis. Sur six ministres qui composent le nouveau cabinet, on compte cinq avocats. Le sixième est un journaliste et un orateur, le fameux Carl Schurz. Voilà un fait significatif, et d'autant plus remarquable que les hommes de profession n'ont pas été fort en faveur jusqu'à ce jour auprès du peuple américain, qui affectait encore, dans ces derniers temps, de choisir ses chefs et ses législateurs parmi les artisans, tels que forgerons, cordonniers, menuisiers, maçons, etc. ; à tel point que les États-Unis passaient et passent encore, avec quelque raison, il faut bien l'avouer, pour le pays de *Cocagne* de cette classe de la société.

Voici les noms des nouveaux ministres américains :

M. Evarts, chef du cabinet, né à Boston en 1818, admis au barreau de New-York en 1847 ;

M. John Sherman, né à Lancaster, Ohio, en 1823, admis au barreau en 1844 ;

M. Carl Schurz, né à Cologne, en Allemagne ;

M. Richard Thompson, né en Virginie, en 1809, admis au barreau en 1843 ;

M. Chs. Devens, né à Charleston, Massachusetts, en 1820, admis au barreau en 1841 ;

M. George McCrary, né à Evansville, Indiana, en 1835, admis au barreau en 1856 ;

M. David Key, né dans le Tennessee en 1824, admis au barreau en 1849.

Il faut dire, cependant, que plusieurs de ces avocats sont en même temps des militaires. Ces combinaisons de qualités se rencontrent assez fréquemment aux États-Unis, où les membres des professions *libérales* ne se gênent pas pour exercer, en même temps que les professions légale, médicale, etc., celles de commerçant, d'industriel ou de soldat. Ainsi, M. Charles Devens est brigadier-général en même temps qu'avocat ; M. Key, avocat, est un ancien colonel de l'armée confédérée ; M. Carl Schurz, journaliste, professeur, *lecteur*, orateur, joint à tous ces titres celui de brigadier-général, comme M. Devens. Le président Hayes est lui-même général. On voit par là que l'élément militaire est combiné, à Washington, avec l'élément professionnel.

Les grades militaires forment la base d'une espèce d'aristocratie bourgeoise aux États-Unis. Il n'y a pas de village si reculé où l'on ne voie des notables qui se drapent dans leurs titres plus ou moins apocryphes de capitaine, de major, de colonel, de général. On trouve de ces officiers partout, et ils sont aussi fiers de leurs titres que les nobles de races de leur qualité. Cela prouve une fois de plus que les distinctions sociales et l'inégalité des conditions sont une nécessité et un besoin, même dans les Républiques.

A. G.

UNE DÉCISION IMPORTANTE

Les propriétaires de journaux qui sont obligés d'employer les mesures coercitives pour faire payer leurs abonnés, se trouvent quelquefois dans des positions embarrassantes devant les tribunaux par suite de la mauvaise foi ou de l'obstination de certains plaideurs. Il est de mode, parmi certains gens, de considérer les dettes d'abonnement comme des obligations purement naturelles. Il n'est pas rare même

de rencontrer des personnes qui s'imaginent qu'elles rendent service à un propriétaire de journal en recevant sa feuille *gratuitement*. Elles sont convaincues que l'obligé, le débiteur, dans ce cas, c'est le propriétaire, et elles s'indignent si on leur demande le paiement. D'autres, entraînés devant les cours de justice, ont recours à tous les moyens et à toutes les subtilités pour éviter de payer. Malheureusement pour toute cette classe, la jurisprudence de nos tribunaux tend à s'établir de plus en plus en faveur des journaux, dans les cas de cette nature.

Il est quelquefois difficile, pour les propriétaires de faire la preuve de leurs droits, à raison des circonstances, comme, par exemple, lorsque l'abonnement a été pris par un agent en dehors du district judiciaire où se publie le journal. Quelques plaideurs ont déjà essayé de faire des misères avec ce moyen, mais ils n'ont pas réussi. L'hon. juge W. Dorion, de la cour supérieure de Montréal, siégeant au Circuit, a rendu jugement, dernièrement, dans une affaire de ce genre, et il a décidé contre le Défendeur que le contrat d'abonnement, même fait entre l'abonné et l'agent du journal dans un autre district, était censé fait au lieu même de la publication et à l'endroit où le journal est mis à la poste. Il a assimilé ce cas à celui de l'acheteur étranger qui contracte avec un marchand ou fournisseur par l'entremise d'un agent.

Il serait à souhaiter que ces leçons portent leurs fruits. Le Canada est à peu près le seul pays où l'on remarque tant de mauvaise volonté chez les abonnés de journaux. C'est le résultat de la condescendance trop prolongée des propriétaires. Ailleurs, on sait que les abonnements sont presque invariablement payables d'avance, et il est probable que les abonnés s'en trouvent aussi bien, en fin de compte, que les journaux eux-mêmes.

NOTRE JOURNAL

Nous offrons de nouveau nos remerciements au public pour les marques si flatteuses d'estime qu'il continue à nous donner. Nous n'avons qu'à nous louer jusqu'ici de l'empressement que l'on a mis à répondre à notre appel. En moins de six semaines, nous avons reçu plus de deux cents demandes d'abonnement ; et cela spontanément, sans avoir recours à d'autre moyen que la seule voie du journal. C'est un succès dont nos amis se réjouiront avec nous. Il y a peu de journaux, dans la province, qui aient jamais obtenu un pareil résultat, dans des conditions comme celles où nous nous trouvons.

Au reste, la faveur du public canadien n'a jamais fait défaut à *L'Opinion Publique*. Une année après sa fondation, ce journal avait déjà autant d'abonnés que les premiers journaux du pays, que des publications vieilles d'un demi-siècle. Les nombreux témoignages de sympathie que nous venons de recevoir prouvent que le public est toujours bien disposé à notre égard, et que nous avons eu raison de compter sur lui. Cet encouragement donné à un journal comme *L'Opinion Publique*, dans ce temps de crise et d'embaras général, fait honneur aux sentiments patriotiques et nationaux de notre population.

"REVUE DE MONTRÉAL"

Tel est le titre d'un journal qui vient d'être fondé à Montréal et paraîtra le 20 de chaque mois. Elle est sous la direction d'un bureau de direction composé d'hommes distingués. Le premier numéro contient un prospectus vraiment remarquable par M. l'abbé Chandonnet. On y trouve une exposition de principes digne de la science théologique et philosophique de l'auteur. On sait que M. l'abbé Chandonnet excelle à résumer, à réduire à leur plus simple expression les principes les plus abstraits, les vérités les plus subtiles de la philosophie et de la théologie.

Outre ce prospectus qui promet tant, il y a deux charmants sonnets par M. Fréchet, un chapitre de l'ouvrage que M.

Faucher de St. Maurice doit publier bientôt : "Les souvenirs de trois croisières dans le golfe Saint-Laurent," et la lecture faite à Montréal par M. Pamphile Lemay sur les poètes illettrés de Lotbinière.

De beaux noms et de belles choses!... M. Lemay a eu une idée patriotique lorsqu'il a songé à faire connaître quelques-uns de ces poètes illettrés qui procurent si éloquentement que le don de la poésie, comme celui de la musique et des beaux-arts, a été fait à notre population. Il est à souhaiter qu'on fasse ailleurs ce que M. Lemay a fait pour le comté de Lotbinière.

L'abonnement à la *Revue* coûte \$3 par année. On s'adresse à la *Revue de Montréal*, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

LE PÉLERINAGE CANADIEN À ROME

Le départ des pèlerins canadiens pour Rome aura lieu dans une quinzaine de jours. Tout le public a suivi avec intérêt les préparatifs de cette grande démonstration, la plus solennelle que notre population, si profondément catholique, aura faite à l'égard du Saint-Siège depuis le mouvement des Zouaves Pontificaux. Le Canada catholique sera représenté à Rome par deux évêques et par un bon nombre de prêtres et de laïques.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, des gravures représentant le cofret qui doit contenir les dons offerts par les catholiques de la province au Saint-Père, ainsi que quelques autres objets précieux.

Nous reproduirons, en même temps, quelques-unes des adresses qui doivent être portées au pied du trône pontifical par la députation canadienne.

REVUE DE LA SEMAINE

ORIENT

Deux faits importants, l'ouverture du nouveau parlement turc et l'adoption du protocole russe par quelques-unes des puissances, ont marqué la dernière semaine.

L'inauguration des Chambres, à Constantinople, a été tout un événement. C'est le premier résultat important des réformes promises par la Porte. C'est de la Constitution du 1er janvier, préparée précipitamment par le Divan au milieu des troubles et des embarras de la guerre civile, et proclamée solennellement par le Sultan, que le nouveau parlement tient ses pouvoirs. C'est la première fois que la Turquie fait sérieusement l'essai du régime constitutionnel. Cette concession aux vœux occidentaux lui a été arrachée par la nécessité. Voilà maintenant l'empire ottoman constitué sur le modèle uniforme des autres puissances européennes.

L'ouverture de la session s'est faite avec toute la solennité voulue, et suivant les rites occidentaux. Le Sultan lui-même présidait à la cérémonie. Il était entouré de ses ministres, des hauts dignitaires civils, militaires et religieux. En l'absence du corps diplomatique, les gouvernements étrangers étaient représentés par leurs chargés d'affaires. Le discours du trône a été lu par le premier secrétaire du Sultan. Voici la teneur de cette pièce, qui ne diffère guère des autres documents de ce genre, en usage dans les pays constitutionnels.

"Le sultan rappelle les diverses tentatives de réformes faites par la Turquie dans les dernières années. Il dit qu'après la guerre de Crimée, le pays serait entré dans une nouvelle ère de progrès et de prospérité, si des intrigues et une coupable agitation n'avaient pas paralysé les efforts du gouvernement, en l'obligeant à épuiser ses ressources en dépenses militaires. Ces causes, et la mauvaise administration financière, ont forcé le gouvernement, au début de l'insurrection de l'Herzégovine, à réduire l'intérêt sur la dette publique. Le sultan ayant été appelé au trône dans les circonstances les plus difficiles, s'est d'abord appliqué à placer l'armée sur un pied capable d'assurer la sécurité et l'indépendance du pays ; puis il a dirigé ses efforts sur les réformes intérieures en promulguant une charte qui, à l'exemple des États les plus civilisés, fait participer la nation à l'administration des affaires publiques.

"Le discours énumère ensuite les mesures qui seront soumises au parlement ; il promet, entre autres choses, de donner aux créanciers de la Turquie des garanties en rapport avec les besoins pressants du Trésor.

"Le sultan fait l'éloge du patriotisme du peuple et de la valeur de l'armée ; il annonce la pacification du pays et le rétablissement de la paix avec la Serbie ; il compte sur le résultat favorable des négociations en cours avec le Monténégro, ce qui permettra au gouvernement de consacrer une grande partie des troupes.

"Bien que la Conférence n'ait pas abouti à une entente définitive, elle a prouvé que le gouvernement turc était et est toujours prêt à seconder les désirs des puissances quand ils se

ront en harmonie avec les traités existants, avec le droit des gens et avec les exigences de la situation.

"Le Sultan conclut ainsi : Mon gouvernement a constamment donné des preuves de sincérité et de modération qui aideront à resserrer les liens d'amitié et de sympathie qui nous unissent à la grande famille européenne."

Ce discours a produit un bon effet à l'étranger. Il indique l'existence d'un désir sincère de la paix, et de bonnes intentions, chez le gouvernement du Sultan, en même temps qu'une déférence convenable pour les puissances. Le mot de la fin, surtout, a été considéré comme une profession de foi européenne d'un caractère significatif et d'une portée considérable.

Il y a plusieurs membres chrétiens dans les nouvelles chambres. Ce petit groupe disparate, qui fait tache dans cette assemblée de musulmans, ne peut exercer par lui-même une grande influence, mais sa présence seule est un fait important. Il reste maintenant à voir cet étrange parlement à l'œuvre.

En attendant, tout n'est pas rose à Constantinople. Le fanatisme turc se signale encore par des manifestations violentes. Les dernières dépêches annonçaient une crise imminente et peut-être une révolution. La Porte rencontre encore plus de difficultés à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les vieux Turcs reprochent vivement au gouvernement d'avoir obtenu la soumission de la Serbie et des *valeurs monténégrines* par des concessions humiliantes. Des placards révolutionnaires sont affichés chaque jour dans les rues de Constantinople par les mécontents, et la police est impuissante à réprimer ces démonstrations. Un grand nombre d'ulémas et de sofas ont protesté contre la politique du gouvernement en laissant la capitale. Tous ces tiraillements intérieurs sont de nature à entraver beaucoup les efforts du Divan, qui se trouve avoir une tâche extrêmement difficile à remplir en ce moment. Il est vrai qu'il ne fait que récolter ce qu'il a semé lui-même. Il est plus facile de soulever le fanatisme d'une population que de l'apaiser. Les *croquants*, convoqués à la guerre sainte, renouent difficilement à l'idée de manger du chrétien, et ils s'indignent de ce que le Divan les congédie maintenant, après avoir érasé la nation d'impôts pour la mettre sur le pied de guerre. C'est ce qui porte le *Times* de Londres à penser que le plus grand danger d'une guerre vient dans la Turquie même et non de la Russie.

Le protocole russe, admis par quelques gouvernements, n'est pas encore accepté par l'Angleterre. Le général Ignatieff, qui s'est rendu de Versailles à Londres, est en pourparlers avec Lord Derby. On croit cependant que l'accord sera fait bientôt, et que la convention pourra être soumise immédiatement à la Porte.

ALLEMAGNE

On a célébré en Allemagne, il y a quelques jours, le quatre-vingtième anniversaire de la naissance de l'Empereur Guillaume. Le pupille de Bismark est le plus âgé de tous les souverains de l'Europe, après le Pape.

On s'occupe beaucoup d'un vote que vient de donner la majorité du Reichstag, et en vertu duquel le siège de la haute cour impériale d'Allemagne devra être transféré de Berlin à Leipzig, en Saxe. Ce changement a été décidé par une majorité de 71 voix. On considère cette mesure comme un rude coup porté à la politique centralisatrice et toute prussienne de M. de Bismark.

ÉTATS-UNIS

Le parti républicain fait preuve d'une ténacité et d'une vigueur étonnante. Il met au service de ses mauvais instincts et de sa malhonnêteté une énergie prodigieuse. Il a déjà réussi, à force d'audace et d'impudence, à voler la présidence. Il est en train maintenant, en s'appuyant sur cette base, de s'imposer aussi en Louisiane et dans la Caroline du Sud. Les radicaux américains ont trouvé le secret de faire dominer la minorité, en pleine république. Les premières marques de bonne volonté et d'honnêteté données par M. Hayes n'étaient que le résultat de velléités impuissantes et stériles. Le nouveau président, qui avait d'abord déclaré son intention formelle de reconnaître le gouverneur démocrate Nicholls en Louisiane, est revenu sur sa promesse. Il a cédé à la pression exercée sur lui par la fraction radicale, qui paraît avoir réussi à le ramener sous son joug, dont il avait essayé de s'affranchir d'abord. Au lieu de confirmer la nomination de Nicholls, ainsi qu'il l'avait promis et ainsi que l'avait voulu la majorité du Sénat, M. Hayes, sur les instances des républicains avancés, a décidé de confier le règlement de la question de la Louisiane à une commission dont le Vice-Président Wheeler sera le chef. On veut répéter pour la Louisiane la farce du comité présidentiel. La première expérience a si bien réussi aux républicains, qu'on ne s'étonne pas de les voir recourir de nouveau à ce moyen honnête. On peut prévoir que le comité de la Louisiane proclamera Packard gouverneur, comme le comité du Congrès a proclamé M. Hayes. Les beaux jours du *grantisme* et des *carpet baggers* ne sont pas finis. Et tout cela se fait en dépit de la volonté clairement exprimée du Congrès et du peuple. Quel charmant régime que celui qui se prête à de telles manœuvres et à de telles fraudes ! Les journaux démocrates ont bien raison de dire que la *République* est morte aux États-Unis, et qu'il faut en faire son deuil. Elle a dégénéré en l'anarchie et en une dictature déguisée.

Il est annoncé semi-officiellement que le Congrès sera convoqué en session extraordinaire pour le 4 juin.

A. GÉLINAS.

LE TREMBLE-TERRÉ AUX TROIS RIVIÈRES, EN 1663

J'aime certains vieux mots que les colons du Canada employaient et dont l'usage s'est perdu. Quand la Mère de l'Incarnation, ou M. Boucher, parlent du *trouble-terre*, par exemple, ne vous semble-t-il pas que cette expression, devenue étrange pour nos oreilles, dit mieux que toute autre qu'il s'agissait d'événements extraordinaires? En tous cas, c'est matière de fantaisie. Passons.

* *

L'année 1663 fut signalée par des tremblements de terre dont la durée et la violence n'ont jamais, depuis, été égales, en ce pays. Les écrits du temps en parlent au long; il suffit de les citer pour intéresser le lecteur.

Le 5 février, sur le soir, la première et la plus rude secousse de toutes celles que l'on ressentit aux Trois-Rivières. "commença par un bruissement semblable à celui du tonnerre. Les maisons avaient la même agitation que le coupeau des arbres pendant un orage, avec un bruit qui faisait croire que le feu pétillait dans les greniers."

Ce mouvement dura une demi-heure, dont un petit quart d'heure dans sa plus grande force.

Chacun pensait que le sol allait s'entrouvrir. L'agitation prenait des allures variées. La terre "imitait, tantôt le branle d'un grand navire qui se balance sur ses ancrés et donne le mal de mer," et tantôt elle procédait par secousses inégales et précipitées, ou par bonds, les uns saccadés, les autres moins vifs et sentant pour ainsi dire la fatigue.

"Les pieux de la palissade, et des clôtures particulières semblaient danser. La terre s'élevait à l'œil de plus d'un grand pied, bondissant et roulant comme des flots agités. Néanmoins, comme les maisons sont toutes de bois, car il n'y a pas de pierre aux Trois-Rivières, l'effet extérieur se termina à la chute de quelques cheminées—mais les effets qui paraissent les plus considérables se sont faits dans les consciences."

Il n'en fallait pas autant alors, et il n'en faudrait guère plus de nos jours pour monter les imaginations.

Une circonstance ajoutait à la terreur des témoins de cette scène, je veux parler des ravages causés dans la colonie par la vente des boissons fortes aux Indiens, et des résultats scandaleux que cette licence avait produits. Il n'était question partout que des malheurs que le ciel ne manquerait pas de faire tomber sur une population oublieuse de ses devoirs, et rien ne pouvait arriver plus à propos qu'un tremblement de terre ou quelque autre phénomène considérable pour entraver, d'une manière sérieuse, la marche du fléau de l'ivrognerie. On en croira ce que l'on voudra, mais je trouve tout naturel que le bon Dieu, qui a fait le déluge universel pour noyer la race humaine devenue indigne de ses faveurs, ait permis un bouleversement de la terre pour ramener à l'ordre un petit peuple qui s'oubliait. J'y vois même un signe de prédilection pour le Canada. Qui aime bien, châtie bien.

"L'on assure qu'on a vu un spectre en l'air, portant un flambeau à la main, et passant de l'Ouest à l'Est par-dessus la grande redoute de ce bourg des Trois-Rivières," écrit la Mère de l'Incarnation.

De semblables légendes sont attachées à bon nombre de récits touchant des catastrophes publiques dans divers pays. Fondées ou non, elles ont l'effet salutaire de porter les populations à réfléchir. Au Canada comme ailleurs, en quatre ou cinq occasions de calamité générale, on a vu le moral d'une foule de gens reprendre la voie droite. A quelque chose malheur est bon.

* *

Voyons l'étendue des ravages commis : "A cinq ou six lieues dans le fleuve des Trois-Rivières (1), les côtes de part et

d'autre de la rivière, quatre fois plus hautes que celles d'ici (2), ont été enlevées de leurs fondements, déracinées jusqu'au niveau de l'eau, dans l'étendue d'environ deux lieues en longueur et de plus de dix arpents en profondeur dans la campagne, et elles ont été renversées avec leurs forêts jusque dans le milieu du canal, y formant une puissante digue. Dans ce violent transport, il s'est fait un tel débris qu'à peine un arbre est demeuré entier, étant pour la plupart débités en longueur comme des mats de navire."

Un autre contemporain de ces événements dit : "Selon le rapport de plusieurs de nos Français et de nos Sauvages, témoins oculaires du fait, avant bien dans notre fleuve des Trois-Rivières (3), à cinq ou six lieues du bourg, les côtes qui bordent la rivière de part et d'autre, et qui étaient d'une prodigieuse hauteur (4), sont aplanies, ayant été enlevées de dessus leur fondement et déracinées jusqu'au niveau de l'eau. Ces deux montagnes, avec toutes leurs forêts, ayant été ainsi renversées dans la rivière, y formèrent une puissante digue qui obligea ce fleuve à changer de lit et à se répandre sur de grandes plaines nouvellement découvertes, minant néanmoins toutes ces terres éboulées et les démantant petit à petit avec les eaux de la rivière, qui en sont encore si épaisses et si troubles qu'elles font changer de couleur à tout le grand fleuve de Saint-Laurent. Jugez combien il faut de terre tous les jours, pour continuer, depuis près de trois mois, à rouler ces eaux toujours pleines de fange."

Une lettre écrite aux Trois-Rivières, dans le cours de l'été, contient ce qui suit : "On voit de nouveaux lacs où il n'y en eut jamais. On ne voit plus certaines montagnes qui sont engouffrées. Plusieurs saults sont aplanis. Plusieurs rivières ne paraissent plus. La terre s'est fendue en bien des endroits et a ouvert des précipices dont on ne trouve point le fond. Enfin, il s'est fait une telle confusion de bois renversés et abimés, qu'on voit à présent des campagnes de plus de mille arpents toutes rases et comme si elles étaient toute fraîchement labourées, là où peu auparavant il n'y avait que des forêts."

"Depuis trente ans que je suis dans ce pays, écrivait, de son côté, M. Boucher, alors gouverneur des Trois-Rivières, je n'ai rien vu de semblable au tremble-terre qui a duré cette année plus de sept mois, surtout vers Tadoussac, où il s'est fait sentir extraordinairement. Nous en avons eu dans les commencements des atteintes aux Trois-Rivières et jusqu'au Mont Royal."

D'après cette dernière phrase, et en comparant les dates des lettres des Trois-Rivières déjà citées, on voit que le poste des Trois-Rivières et le Saint-Maurice subirent ces bouleversements surtout vers le printemps, de février à avril, à peu près.

Des marsouins et des vaches marines remontèrent le fleuve et furent vus devant les Trois-Rivières.

* *

La Mère de l'Incarnation ajoute à ce qu'elle a dit au sujet de cette place que le "ravage est encore plus grand et avec des circonstances plus surprenantes sur la rivière de Bastien. Il y avait alors cinquante personnes en ces quartiers (5), tant Français que Sauvages, dans les lieux où le tremblement a fait le plus de grands ravages et creusé de plus profondes abîmes. Je remarquerai quelques circonstances que j'ai tirées de quelques particuliers, car chacun n'était attentif qu'à soi-même et aux moyens de se sauver des ouvertures qui se faisaient à leurs côtés. On entendait des bruits qui ressemblaient à des décharges de canon ou à des coups de tonnerre qui, mêlés aux choes des arbres qui s'ébranlaient, se frappaient et tombaient par centaines sur le sol, épouvantaient les habitants. Les Sauvages et les Français

(2) Le cap Metaberon et le Platon des Trois-Rivières n'ont pas moins de soixante pieds d'élevation.

(3) Le Saint-Maurice.

(4) Celles qui existent encore, telle que la cote dite des Grais, mesurent, je crois, au-delà de deux cents pieds.

(5) Cinquante personnes des Trois-Rivières et des environs.

étaient sous l'empire de la terreur la plus complète. Les Sauvages tiraient leurs armes à feu pour chasser le manitou. Il sortit du sol, pendant toute la nuit, des bouffées de chaleur étouffante. Des gens m'ont assuré qu'ils avaient vu des montagnes s'entre choquer et disparaître à leurs yeux. D'autres ont vu des quartiers de rochers s'élever en l'air jusqu'à la cime des arbres. J'ai parlé à un qui courut toute la nuit, à mesure qu'il voyait la terre s'ouvrir. Un Français s'étant échappé d'une cabane abattue par les secousses, et y étant retourné pour prendre son fusil, trouva une mare d'eau assez profonde à l'endroit où il avait allumé du feu dans la journée. Ceux qui étaient plus éloignés et au-delà du grand débris (6) assurent qu'en retournant ils ont cotoyé plus de dix lieues sans en avoir pu découvrir ni le commencement ni la fin, ni sonder la profondeur, et ils ajoutent que cotoyant la rivière Bastien, ils ont trouvé de grands changements, n'y ayant plus de saults où ils en avaient vus auparavant, et les collines étant tout-à-fait enfoncées dans la terre. Il y avait ci-devant une haute montagne; aujourd'hui elle est abîmée et réduite à plat pays aussi uni que si l'herbe y avait passé; l'on voit seulement en quelques endroits l'extrémité des arbres enfoncés, et en d'autres des racines qui sont demeurées en l'air, la cime étant abîmée dans la terre."

En certains endroits, on observa qu'en frappant la terre du pied, on lui faisait rendre un son qui indiquait clairement l'existence de vides opérés dans le sous-sol (7).

* *

Dans la seigneurie du Cap de la Madeleine, il y a, de notre temps, de larges fondrières, ou terrains ressemblant aux tourbières, pleines de débris de forêts.

Les terrains qui s'enfoncent ou s'ébranlent en grosses masses sont choses assez communes dans les paroisses avoisinant les Trois-Rivières. Cela provient autant de l'action des tremblements de terre, qui ont comme disloqué la croûte terrestre en ces endroits, que du travail lent et sûr des petits cours d'eau, qui s'infiltrèrent dans les crevasses ainsi formées, minent les couches de sable intérieures et finissent par ne laisser au sol supérieur que quelques piliers de terre forte, faciles à rompre.

L'aspect des localités dans le Cap et Champlain ne dément pas les récits des bouleversements de 1663.

Bien d'autres endroits portent aussi la marque de ces cataclysmes. L'île Ogden, dans l'embouchure du Saint-Maurice, est évidemment un éboulis de la côte escarpée du Cap. L'île aux Fourtres, un peu au-dessus des Grais, montre, par sa position et par la coupe du rivage qui lui fait face, qu'elle a dû glisser de la terre ferme dans la rivière. Les côtes des Grais, ainsi que celles de Saint-Barnabé, paraissent avoir reçu leurs capricieuses formes des ébranlements cités plus haut, lesquels les soulevaient sur un point et les laissaient s'enfoncer sur un autre, de manière à produire cette série de "dos d'âne" si bien connue chez nous et qui fait tant pester les voyageurs obligés de les monter et de les descendre alternativement.

Aux chutes de Shawinigan et de la Grand'Mère, les montagnes, travaillées par des efforts volcaniques, ont changé de forme. Des masses énormes de rochers se sont abattus aux pieds des éminences, des îles ont surgi qui font contraste avec les ouvrages de ce genre, produits réguliers de la nature. Des aiguilles de roches ont été remuées, comme une si une puissante main les avait arrachées de leur base naturelle pour les replanter à côté.

Le changement le plus extraordinaire eut lieu aux Grais. Là se trouvait une chute dont la description donnée par le Père Buteux, douze ans auparavant, nous porte à croire que c'était un second Niagara. La Mère de l'Incarnation écrit : "Le premier Saut, si renommé, n'est plus, étant tout-à-fait aplani."

(6) Les Grais?

(7) Les sources du présent article sont : la *Relation de 1663*, pp. 4-5. *Lettres historiques*, pp. 58-24. Boucher : *Hist. naturelle de la N. France*, p. 6.

La rivière, entre ce fameux saut des Grais et le pied de la chute Shawinigan, devait avoir un niveau très-élevé avant 1663. La disparition du saut la réduisit à son état actuel, et le Shawinigan y gagna probablement une centaine de pieds de hauteur—d'après le mode de ce paysan qui, pour élever le plafond de sa chaudière, entreprit de creuser la cave.

Le Shawinigan n'est le roi du Saint-Maurice que depuis que le saut des Grais a été emporté par le *tremble-terre* dont il est ici question.

BENJAMIN SULTE.

NOS GRAVURES

La Grand'mère

Enfants et petits enfants ont profité du dimanche pour courir dans la campagne, tandis que la vieille grand'mère est restée au logis pour préparer le modeste repas du soir. Elle vient de lire un chapitre d'un livre pieux, mais ses yeux fatigués ne lui permettent pas de continuer la lecture de son livre bien-aimé. Elle s'est endormie, et en contemplant ce visage si calme, on sent que cette vieille grand'mère est heureuse, et qu'après une existence bien remplie, elle attend avec confiance le moment où Dieu, en fermant ses yeux pour toujours, la rappellera à lui.

Exposition universelle de 1878

Tout ce qui touche au grand concours international de l'année prochaine a le don d'intéresser vivement le public. Nous croyons donc bien faire en reproduisant aujourd'hui le projet de façades pour la section étrangère, donnant sur l'une des grandes avenues intérieures du palais du Champ-de-Mars. Ce projet a été établi sur les indications du directeur de la section étrangère de l'Exposition.

Ce développement d'architectures caractéristiques a été soumis à l'appréciation des commissions étrangères pour leur indiquer dans quel ordre d'idées chaque façade a été conçue. Chacune des commissions sera libre d'ailleurs d'adopter pour son tronçon celui de ses styles nationaux qui lui conviendra le mieux en respectant les côtés généraux du plan, et chacune opérera à ses frais. Beaucoup de pays ont déjà adopté cette idée et font de sa mise à exécution l'objet de concours entre leurs architectes nationaux, leurs artistes, leurs ornemanistes et leurs entrepreneurs.

Emerson

Nous avons déjà parlé de ce poste. Emerson est situé à la frontière sud-est de Manitoba, aux confins du Minnesota et du Dakota, sur le bord de la rivière Rouge. C'est le *terminus* du chemin de fer de Pembina. Notre gravure représente :

1o. John Bull et Ponce Sam, en présence sur ce point limitrophe des deux pays, et séparés seulement par une ligne imaginaire, l'un dans le Manitoba, l'autre dans le Minnesota, et chacun avec ses drapeaux, couleurs, etc. ;

No 2o. Bâtiments où l'Exposition internationale de cette région a eu lieu l'automne dernier ;

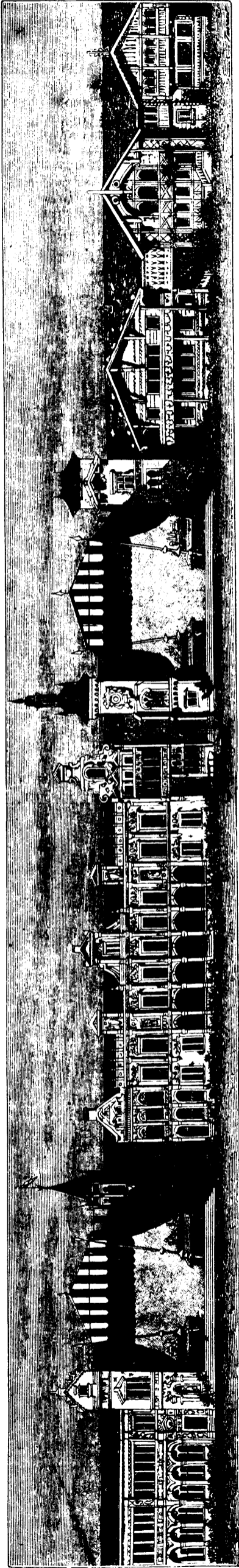
No 3. Vue de la rivière Rouge, avec la ville d'Emerson dans le lointain ;

No 4. Vue de la rue principale, avec le bureau fédéral des terres de la couronne ;

No 5. L'église épiscopale.

"Il n'est pas nécessaire que vous ayez un seul cheveu blanc sur votre tête," comme disent ceux qui font usage du *Rénovateur Parisien* de Luby pour la chevelure, car c'est indubitablement la meilleure préparation pour la tête qui soit connue, et un article indispensable sur la table de toilette. Lorsque vous vous servez de cette préparation, vous n'avez besoin ni d'huile ni de pomade; les propriétés balsamiques qu'elle contient activent la croissance des cheveux, nettoient la peau et laissent la tête fraîche et exempte de toute souillure. On peut se le procurer au Medical Hall et dans toutes les autres pharmacies en grandes bouteilles de 50 centims chaque. Devins et Bolton, pharmaciens, Montréal, ont été nommés seuls agents pour le Canada.

(1) Ce doit être l'endroit appelé les Grais.



Architecture du chateau d'Homburg.

Grand passage

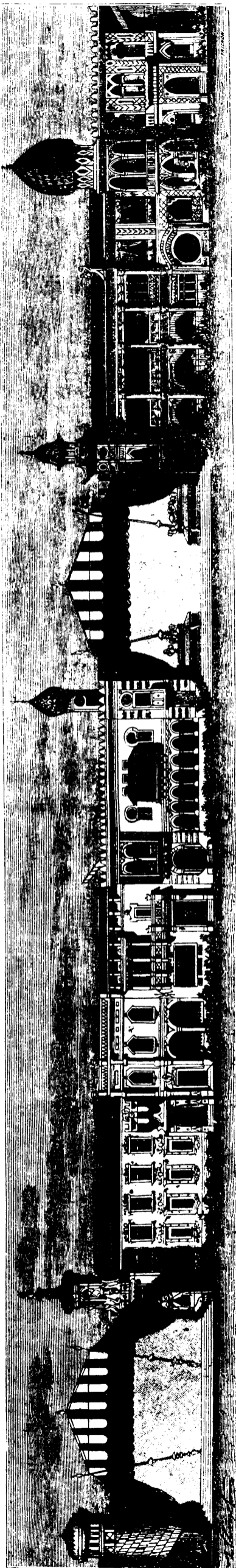
BELOGIQUE. — Belfroi municipal, maison de ville, école publique.

HOLLANDE. — Maison de ville et beffroi.

Grand passage.

SUISSE. — Chalet de l'Hotel de l'Union.

UANSBURIK. — Maison de forneur, St-Eugene et Notre-Dame. — Maison de l'archevêque.



SIBIRIE.

Grand passage

ESPAGNE. — Maison de la Gracia, à Barcelone.

PORTUGAL.

GRÈCE.

TURQUIE. — Koyun, à Tunis.

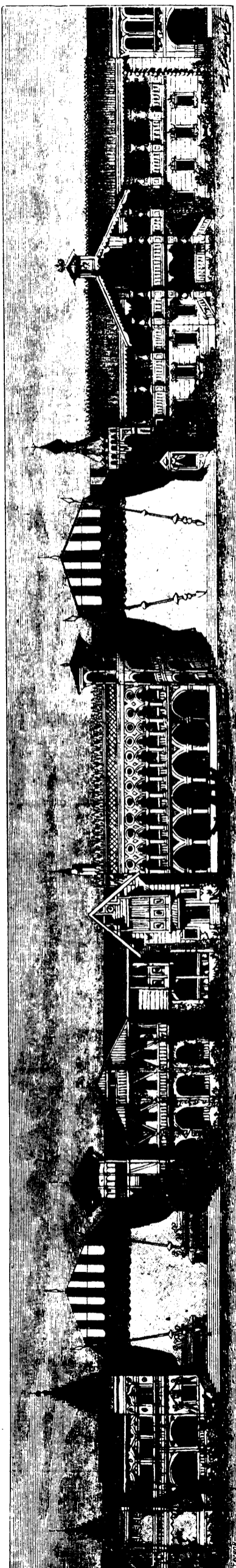
MAROC.

Grand passage.

JAPON. — Maison d'Yokohama.

CHINE.

PRUSSE. — Palais de Berlin.



SIAM.

Grand passage

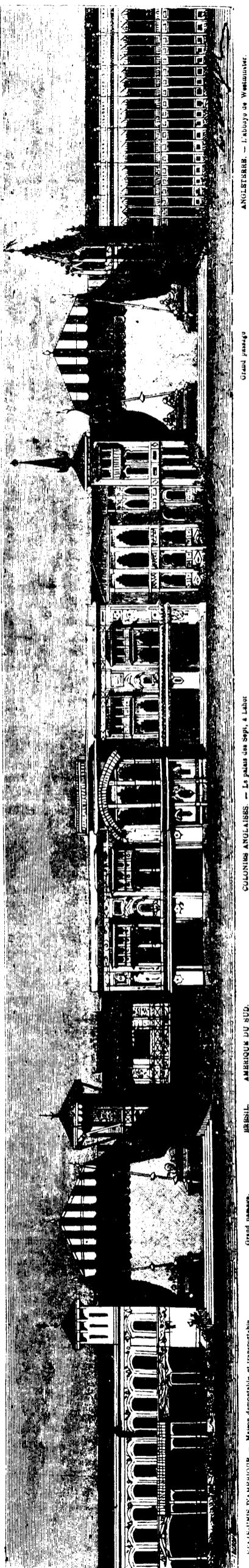
AUTRICHE. — Maison d'Innsbruck.

Châlet de la Haute-Autriche.

ITALIE. — Façade de palais Ducal, à Venise.

Grand passage.

RUSSIE. — Palais, subergo amovible.



ETATS-UNIS D'AMERIQUE. — Maison démontable et transportable.

Grand passage.

BRESIL. — AMERIQUE DU SUD.

CUJONNIES ANGLAISES. — Le palais des Sept, à Lahore.

Grand passage.

ANGLETERRE. — L'abbaye de Westminster.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 : FAÇADES DE LA SECTION ÉTRANGÈRE SUR L'UNE DES AVENUES INTÉRIEURES DU PALAIS DU CHAMP DE MARS



MODES DE PARIS—TOILETTES DE LA SAISON

UN SUICIDE À MONTRÉAL

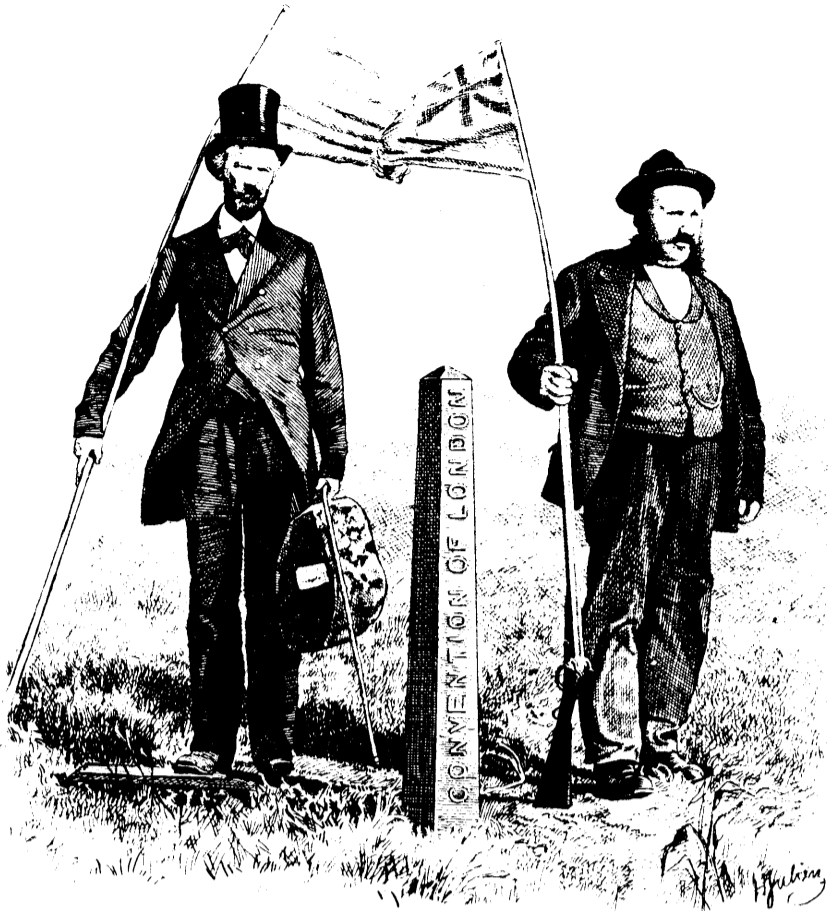
Il arrive rarement que l'on ait à signaler des malheurs de ce genre parmi notre population, si chrétienne et si croyante. La maladie des pays où l'athéisme et l'impiété sont en vigueur serait-elle à la veille de nous atteindre? Tout Montréal s'est ému, il y a quelques jours, à la nouvelle d'un suicide commis par un jeune Canadien-français de cette ville. Voici les détails de cette tragédie.

Un jeune homme de 22 ans nommé Régis Lalonde, employé comme commis dans la maison de nouveautés de H. Morgan et Cie., rue Saint-Jacques, s'est suicidé, dimanche soir, 18 courant, en avalant une dose de strychnine. Le coroner Jones a tenu une enquête au domicile du défunt, No. 904, rue Sainte-Catherine.

Le premier témoin appelé a été M. James Morgan, qui a donné la déposition suivante :

« J'ai vu le défunt, samedi dernier. Il était employé comme commis dans la maison H. Morgan et Cie., et il avait toujours rempli ses devoirs à notre satisfaction.

« Samedi, un jeune homme employé dans le magasin m'informa qu'il avait vu le défunt envelopper du drap qu'il croyait avoir été volé. J'examinai le paquet et je vis qu'il contenait une verge de drap. Le paquet était adressé au No. 904, rue Sainte-Catherine, c'est-à-dire à sa propre adresse. J'allai trouver la personne qui avait écrit l'adresse sur le paquet et elle me dit que le défunt lui avait déclaré qu'il contenait un vieil habit. Le défunt entra dans le magasin quelques minutes plus tard et je lui demandai si la marchandise en question avait été chargée. Il me répondit qu'il l'avait chargée à



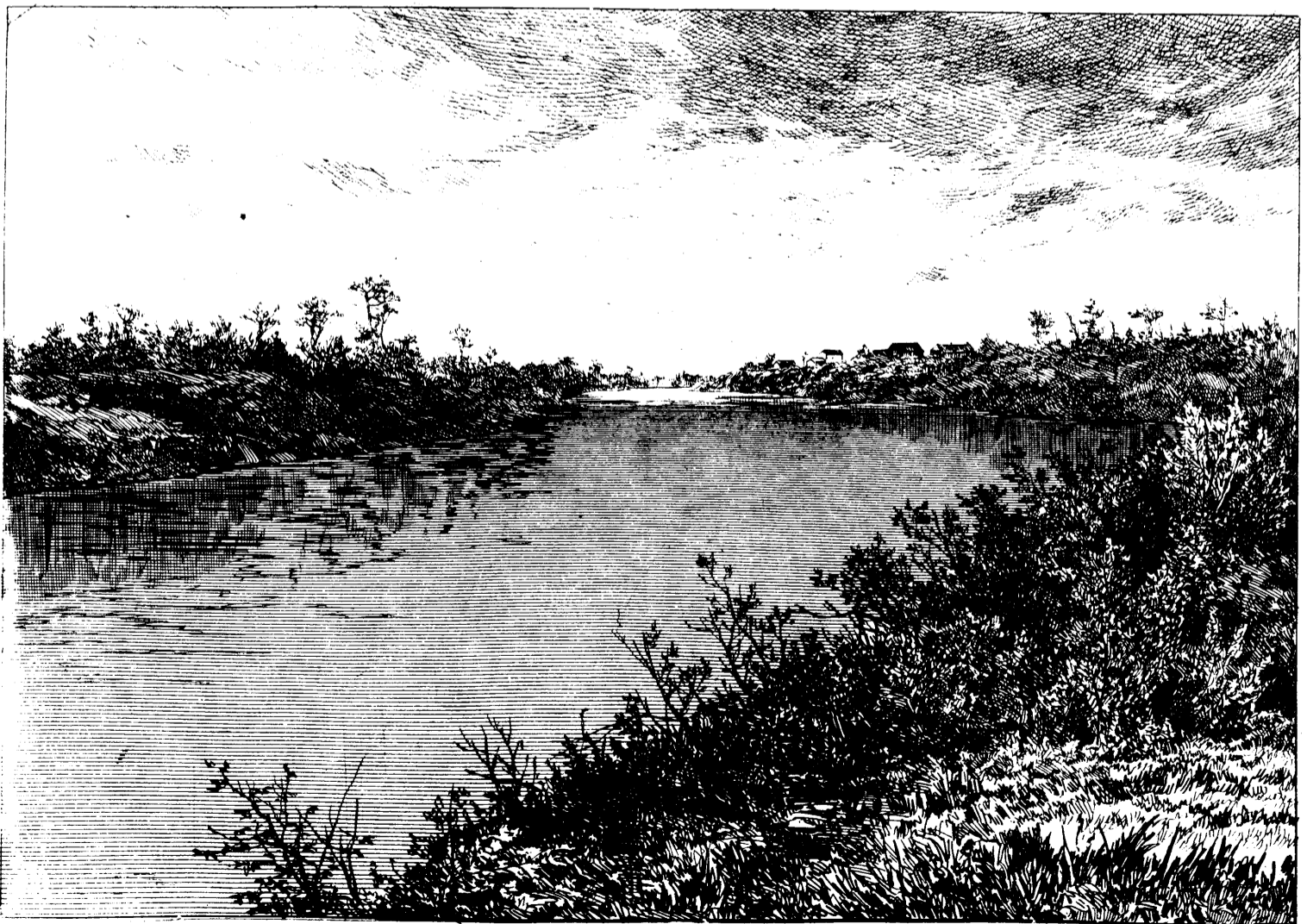
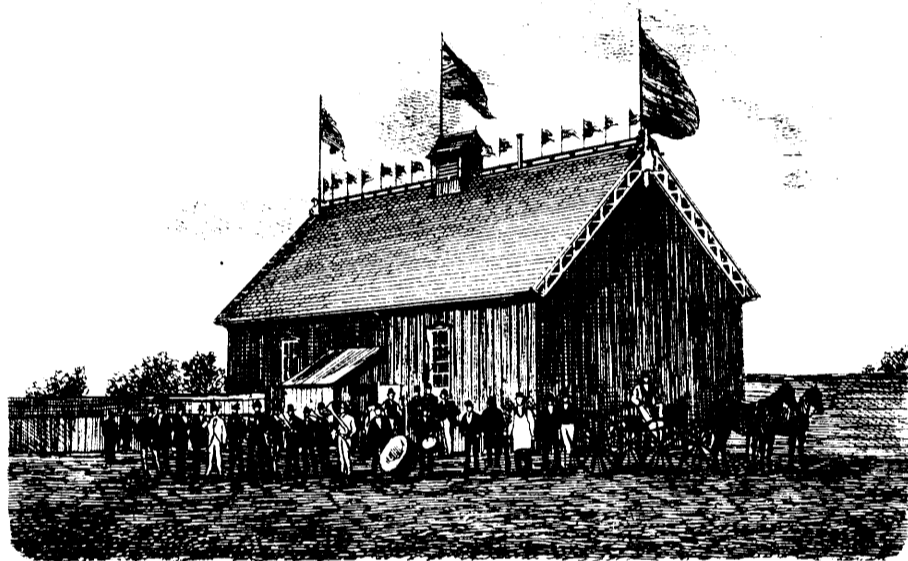
un M. Prévost qui pensionnait dans la même maison que lui. J'allai voir M. Prévost, qui me dit qu'il n'avait donné aucun ordre au défunt. Je me suis rendu au bureau de police et je retournai au magasin avec le détective Murphy. J'accusai le défunt d'avoir volé le drap, et il s'avoua coupable. Il avoua de plus qu'il avait auparavant volé des marchandises au montant de \$20. Il m'offrit un livre d'une société de construction, me disant qu'il me le laisserait pour \$50, afin de pouvoir sortir de la ville. Je ne voulus pas accepter cet arrangement et je lui donnai rendez-vous à la salle de billards de Brand pour lundi à deux heures.

Antoine Audette, propriétaire d'une maison de pension, dépose comme suit :

« Le défunt pensionnait chez moi depuis un moi et demi. C'était un jeune homme d'habitudes régulières. Sa famille demeure à l'Île-Perrot. La nuit dernière, le défunt est entré chez lui à 10 heures 15 minutes. Je lui demandai s'il avait bien fermé la porte. Il était parfaitement sobre. Une dizaine de minutes après qu'il eut monté l'escalier, Emile, le frère du défunt, sonna à la porte de devant et demanda à voir son frère. Il monta l'escalier et resta dans la chambre du défunt environ une dizaine de minutes. Vers minuit et dix minutes, une servante qui dormait dans une chambre voisine de celle du défunt, vint me dire qu'il m'appelait à grands cris. Je montai à l'étage supérieur et je vis le défunt qui paraissait en proie à des souffrances horribles. Il ne voulut pas me dire ce qu'il avait. J'envoyai chercher le Dr. Lavolette.

Elzéar Lavolette, commis-pharmacie, donne ensuite sa déposition :

« Je rencontrai le défunt vers minuit, samedi, à l'hôtel Larin, rue Saint-Joseph. Il me demanda comment coûtait la strychnine, si un grain pouvait tuer un homme, et si c'était le même poison dont on se servait à la campagne



VUES D'EMERSON, MANITOBA

